

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DU 162-1 Opération Lourmel-Eglise (15e) - Convention de clôture entre la Ville de Paris et la SEMPARISEINE.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 300-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le traité de concession signé le 24 janvier 2006 confiant la réalisation de l'opération Lourmel-Eglise à la SEMEA 15 (future SEMPARISEINE) ;

Vu le dossier de reddition des comptes présenté par la SEMPARISEINE comportant le bilan financier définitif et l'état récapitulatif des recettes et des dépenses ;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire lui propose d'approuver une convention de clôture entre la Ville de Paris et la SEMPARISEINE et l'autoriser à signer ladite convention; d'approuver les comptes définitifs de l'opération Lourmel-Eglise et de donner à la SEMPARISEINE quitus définitif de sa gestion ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention de clôture de la concession de l'opération Lourmel-Eglise entre la Ville de Paris et la SEMPARISEINE.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO